

La VEFA (vente en l'état futur d'achèvement)

Vendredi 7 février 2020
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Philippe TRICOIRE
Maître de Conférences HDR à
l'Université d'Aix-Marseille

Organisé par :

Ludovic GAUVIN
Responsable de la Commission de Droit
Immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Paris
A définir

Spécialités / compétences :

Droit immobilier
Droit de la construction

Public visé :

Avocats, huissiers, notaires,
juristes, professionnels de
l'immobilier

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr



Programme du séminaire

Objectifs de la formation : Maîtriser la réglementation sur la vente en l'état futur d'achèvement

1- La réglementation applicable à la VEFA

Notion d'immeuble à construire et secteur protégé
Champs d'application du régime de la VEFA au regard des autres types d'accession à la propriété

2- Les aspects contractuels de la VEFA

Nature juridique, forme et contenu du contrat de VEFA
Forme et contenu du contrat, notice descriptive sommaire
Formation du contrat de VEFA (conditions suspensives, dépôt de garantie)
Modalités du droit de rétractation de l'acquéreur et du vendeur
Les obligations du vendeur : prix, délais de livraison, prestations, travaux modificatifs, respect de la réglementation, accessibilité
Les pouvoirs du vendeur et de l'acquéreur avant la livraison
La notion légale d'achèvement de l'immeuble
La réception et la livraison de l'ouvrage

3- Les différents régimes de responsabilité

La conformité de l'immeuble par rapport aux prévisions du contrat, vices apparents, vices cachés
La garantie du vendeur constructeur au titre des vices de construction
La garantie financière d'achèvement
Les recours du vendeur constructeur

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Demande de documentation

☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.